

HONORAIRES DE L'AGENCE

au 1er mai 2018

EN LOCATIF VIDE OU MEUBLÉ

Négociation de locaux à usage d'habitation meublée ou non	Honoraires Maximum, par partie, en zone non tendue, (Loi ALUR) : 8,00 €/m ² pour visite / constitution du dossier / rédaction du bail. 3,00 €/m ² pour l'état des lieux d'entrée. (Honoraires révisables chaque année selon la loi).
--	--

EN LOCATIF PROFESSIONNEL

Négociation de locaux à usage commercial, professionnel, libéral ou artisanal , incluant la rédaction du bail et l'état des lieux d'entrée et de sortie.	30,00 % TTC (25,00 % HT) du loyer net annuel partagés entre le bailleur et le locataire.
---	---

EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT (BOX/GARAGE/PARKING)

Négociation d'un emplacement de stationnement (box/garage) incluant la rédaction du bail et une visite des lieux lors de la remise des clés.	Quote-Part Locataire : Un mois de loyer hors charges (HT + TVA en vigueur (20%)) Quote-Part Propriétaire : Un mois de loyer hors charges (HT + TVA en vigueur (20%))
---	---

HONORAIRES DE L'AGENCE

au 1er mai 2018

EN GÉRANCE

Gestion courante	7,50 % TTC (6,25 HT) du loyer net mensuel à la charge du bailleur.
Assurance Loyers Impayés	3,00 % TTC (2,50 % HT) du loyer mensuel charges comprises à la charge du bailleur. 1,98 % TTC pour les garanties Loyers Impayés (dont départ prématuré), Détériorations Immobilières, Frais de contentieux et 1,02 % TTC de frais de gestion

EN VENTE

de 0 à 65 000 €	Forfait de 4800 € TTC (4000 € HT) à la charge de l'acquéreur
de 65001 à 99 999 €	7 % TTC du prix net vendeur à la charge de l'acquéreur
de 100 000 € à 149 999 €	6,50 % TTC du prix net vendeur à la charge de l'acquéreur
à partir de 150 000 €	6,00 % TTC du prix net vendeur à la charge de l'acquéreur

AVIS DE VALEUR

150,00 € TTC par bien estimé